

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL DE POLICE DU 29 JANVIER 2020**

PRESENTS - M. Pol Guillaume, Bourgmestre-Président
MM. Frédéric Bertrand, Yves Kinnard, Bourgmestres;
MM. Dominique Bovenisty, Christian Elias, Martin Jamar, Christophe Mathieu, Albert Morsa, Echevins ;
MM. René Delcourt, Didier Hougardy, Sébastien Laruelle, Olivier Orban, Vincent Renson, Conseillers;
Mmes Coralie Cartilier, Fabienne Christiaens, Pascale Désiront-Jacqmin, Anne-Marie Detrixhe, Carine Renson, Conseillères;
M. Pascal Dodion, Chef de Corps ff ;
Mme Marie Delit, Comptable Spéciale ;
Mme Christine Papy, Secrétaire;

ABSENTS ET EXCUSES: MM. Thomas Courtois, Emmanuel Douette, Eric Hautphenne

ABSENTS: MM. Etienne Daloze, Emmanuelle Hougardy

* * * * *

La séance est ouverte à 20H05 sous la présidence de Monsieur Pol Guillaume, Président.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil de police du 11 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil de Police du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget ordinaire 2020 : Approbation

Les explications sont données par Madame Marie Delit, Comptable Spéciale.

La principale interpellation des Conseillers de Police porte sur :

- *la possibilité d'utiliser le fonds de réserve pour équilibrer le budget initial*

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux et notamment ses articles 33, 34, 40, de 71 à 84 portant sur le budget et modifications budgétaires;

Vu l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 portant sur le règlement général de la comptabilité de la Police Locale;

Vu la circulaire PLP 32 du 15 octobre 2003 (MB du 27/10/2003) relative au fonctionnement des Conseil et Collège de police, et plus particulièrement son point V;

Vu l'arrêté royal du 7 avril 2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluricommunale ;

Vu la circulaire budgétaire du 17 mai 2019 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne pour l'année 2020 ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 59 du 14 novembre 2019 (MB 27/11/2019) traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2020 à l'usage des zones de police;

Vu sa délibération du 11 décembre 2019 arrêtant le budget 2020 de la zone de police ;

Attendu que Madame Marie Delit, Comptable spéciale, a été informée le 6 janvier 2020 par les services fédéraux du Gouverneur de la province de leur intention de refuser le budget ordinaire 2020 en raison d'une erreur constatée à l'article 000/951-01 « boni ordinaire » ;

Vu l'arrêté du Gouverneur de la Province de Liège en date du 9 janvier 2020 confirmant ce refus ;

Vu le nouveau rapport dressé par la Comptable Spéciale du budget de police – année de service 2020;

Considérant les explications de la Comptable Spéciale données en séance ;

Sur proposition du Collège de Police,

Après avoir délibéré;

Par 80 % de voix pour, soit l'unanimité des personnes présentes,

ARRETE

Article 1

Le budget ordinaire la Zone de Police 5293 :

Service – dépenses ordinaires – se clôture par un montant de 7.556.768,05 €

Service – recettes ordinaires – se clôture par un montant de 7.556.768,05 €

Article 2

La présente délibération sera transmise pour approbation au Gouverneur de la Province de Liège, Monsieur H. JAMAR

3. Vote d'un douzième provisoire - Approbation

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégrée, structuré à deux niveaux et notamment ses articles 33, 34, 40 et 71 à 84 portant sur le budget et les modifications budgétaires.

Vu l'Arrêté Royal du 05/09/2001 portant le Règlement Général de la Comptabilité de la Police Locale et notamment l'article 13 alinéa 1^{er} portant sur les douzièmes provisoires.

Vu la circulaire PLP 32 du 15 octobre 2003 (MB du 27 10 2003) relative au fonctionnement des Conseil et Collège de police, et plus particulièrement son point V;

Vu sa délibération du 11/12/2019 arrêtant le budget 2020 de la Zone de police Hesbaye-Ouest ;

Vu l'Arrêté du Gouverneur de la Province de Liège, Monsieur H. Jamar, en date du 9 janvier 2020, approuvant le budget 2020 du service extraordinaire mais pas celui du service ordinaire ;

Vu sa délibération de ce jour arrêtant la nouvelle version du budget 2020 de la zone de police ;

Attendu que dans un souci de saine gestion et dans l'attente de l'approbation par la tutelle du budget 2020 arrêté ce jour, il convient d'engager des dépenses strictement obligatoires ainsi que des dépenses strictement indispensables au bon fonctionnement de la Zone de Police;

Sur proposition du Collège de Police,

A l'unanimité,

Décide de pourvoir aux dépenses ordinaires obligatoires de février 2020 à concurrence d'un douzième de celles prévues pour l'exercice 2020.

4. Modification budgétaire n°1 au service extraordinaire - Approbation

Le Conseil de Police,

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment ses articles 33, 34, 40, de 71 à 84 portant sur le budget et modifications budgétaires ;

Vu l'Arrêté royal du 05 septembre 2001 portant le Règlement Général de la Comptabilité de la police locale;

Vu la circulaire PLP 32 du 15 octobre 2003 (MB du 27 10 2003) relative au fonctionnement des Conseil et Collège de police, et plus particulièrement son point V;

Vu la circulaire ministérielle PLP 59 du 14 novembre 2019 (MB 27/11/2019) traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2020 à l'usage des zones de police;

Vu sa délibération du 11 décembre 2019 arrêtant le budget 2020 de la zone de police ;

Attendu que Madame Marie Delit, Comptable spéciale, a été informée le 6 janvier 2020 par les services fédéraux du Gouverneur de la province de Liège de leur intention de refuser le budget ordinaire mais d'approuver le budget extraordinaire de l'exercice 2020;

Attendu qu'en séance du 8 janvier 2020, le Collège de Police

- a été informé de l'approbation du budget extraordinaire 2020
- a pris connaissance des offres reçues dans la cadre de la procédure de marché public pour l'installation de panneaux photovoltaïques et que ces offres étaient supérieures au montant inscrit au budget extraordinaire 2020 de la zone de police à savoir 50 000 € ;

Vu l'avis favorable de la Commission du budget, en date du 8 janvier 2020, pour procéder à une modification budgétaire afin d'augmenter de 15 000 € l'article 330/724-60 et de financer cette augmentation par emprunt.

Vu l'arrêté du Gouverneur de la Province de Liège en date du 9 janvier 2020 confirmant l'approbation du budget extraordinaire 2020;

Vu le projet de modification budgétaire au service extraordinaire établi par la Comptable Spéciale et annexé à la présente délibération ;

Après avoir délibéré,

Par 80 % de voix pour, soit l'unanimité des personnes présentes,

ARRETE

Article 1^{er}

Le budget extraordinaire de la Zone de Police est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 joint à la présente délibération.

Article 2

La présente délibération sera transmise pour approbation au Gouverneur de la Province de Liège, Monsieur H. JAMAR

Divers

- Le Président informe le Conseil de Police que le compte 2018 a été approuvé par le Gouverneur de la Province de Liège.
 - Un Conseiller de Police souhaite qu'une information soit donnée lors d'un prochain Conseil sur:
 - les statistiques de la campagne BOB
 - la tendance de nos résultats par rapport à la tendance nationale
 - l'impact de nos résultats sur la prévention
- Le Chef de Corps fera un exposé sur ce sujet lors du prochain Conseil de Police planifié le 19 février 2020.
- Un Conseiller de Police interpelle le Chef de Corps sur la problématique de la confidentialité à l'accueil zonal

La séance se clôture à 20h20.

Par le Conseil,

La Secrétaire,
Christine PAPY
Secrétaire de zone

Le Président,
Pol GUILLAUME
Bourgmestre

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Chef de Corps ff,

Le Président,

Christine PAPY
Secrétaire de zone

Pascal DODION
Commissaire de police

Pol GUILLAUME
Bourgmestre